Commune de SANTA MARIA DI LOTA (20218)

S.C.P. FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI et MASSONI LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Béatrice DOMINICI Notaire susnommé, le 25 septembre 2018, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil II a été constaté la qualité de propriétaire de :-Madame Solange Lucie VECCHIOLI, épouse de Monsieur Michel SANTINI, demeurant à LUCCIANA (20290) Route de Poretta. née à BASTIA (20200) le 13 décembre 1949 ET Madame Marie Vincente VECCHIOLI, épouse de Monsieur Lucien Pierre SPACCESI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) Figarella Née à BASTIA (20200) le 9 janvier 1948, des biens immobiliers ci-après désignés : Parcelles section C n°742 Canne (01a 90ca)-section C n°743 Canne (04a 70ca)- section D n°534 Figulina (04a 08ca)- section D n°543 Solana (05a)- section D n°553 Solana (01a 50ca)- section D n°555 Solana (01a 90ca)- section D n°608 Carazza (17a 65ca)- parcelles en biens non délimitées : section B n°311 Loto (lot A02 06a 50ca) CT 13a- section G n°326 II Fosso (lot A02 10a 38ca) CT 20a 75ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

POUR AVIS, Me Béatrice DOMINICI, Notaire associé